

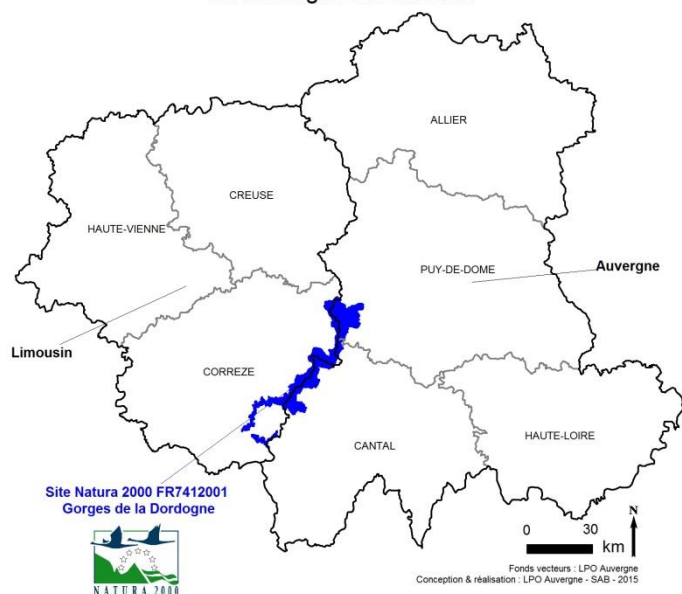
# EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000



## FICHE DE SYNTHÈSE Z.P.S. des Gorges de la Dordogne

### 1- LOCALISATION DU SITE

Le site Natura 2000 FR7412001 Gorges de la Dordogne en Auvergne et Limousin



Site Natura 2000 des Gorges de la Dordogne



### 2- CARTE D'IDENTITÉ DU SITE

**Code :** FR 7412001

**Statut :** Zone de Protection Spéciale

**Directive européenne :** Oiseaux

**Région concernée :** Auvergne et Limousin

**Département concerné :** Cantal (15), Corrèze (19) et Puy-de-Dôme (63).

**Communes concernées :** 63 communes

**Superficie :** 46 037 ha

**Altitude minimum :** 191 m (Argentat, 19)

**Altitude maximum :** 934 m (Avèze, 63)

**Patrimoine d'intérêt européen :** 16 espèces prioritaires d'oiseaux nicheurs

**AM désignation du site :** 3 mars 2006

**Date de validation du Document d'objectifs par le Copil :** 13 septembre 2011

**AP de validation du Document d'objectifs :** 14 mai 2012

**Charte :** 14 mai 2012

**Opérateur local :** LPO Auvergne et SEPOL

### 3- DESCRIPTIF DU SITE

Située dans la partie amont du bassin de la Dordogne, rivière classée réserve mondiale de biosphère de l'UNESCO, la ZPS des Gorges de la Dordogne s'étend sur près de 80 kilomètres de gorges boisées entre l'Auvergne et le Limousin. Le périmètre inclut quelques kilomètres de gorges affluentes (Chavanon, Auze, Maronne) et une partie des plateaux environnants.

16 espèces d'oiseaux d'intérêt européen se reproduisent au sein de la zone, dont 14 de façon régulière. La moitié est constituée de rapaces diurnes. Ainsi, deux espèces d'aigles rares et localisés y trouvent refuge : **l'aigle botté** et **le circaète Jean-le-Blanc**. **Le milan royal**, espèce menacée dont la répartition est limitée à l'Europe, est également un oiseau emblématique du site. Ces rapaces recherchent la quiétude des forêts situées sur les pentes accidentées pour se reproduire, mais chassent également sur les zones ouvertes des plateaux. D'autres rapaces forestiers ou nichant dans les milieux rocheux exploitent aussi les gorges pour se reproduire et les plateaux pour s'alimenter : milan noir, bondrée apivore, faucon pèlerin et grand-duc d'Europe. Cette zone Natura 2000 constitue donc un **espace écologique cohérent pour la préservation de ces espèces d'intérêt européen**.

Les **forêts spontanées de feuillus** couvrant les pentes des gorges cumulent les plus **forts enjeux**, en lien avec une faible présence des activités humaines les plus impactantes. Elles forment un **continuum écologique exceptionnel**, s'étendant sur 70 000 hectares et 150 kilomètres de part et d'autre de la Dordogne, dont une grande partie est classée Natura 2000. Aux côtés des rapaces, trois espèces de pics d'intérêt européen y sont présentes (pic noir, pic mar et le rare pic cendré). D'autres espèces d'intérêt européen sont liées aux landes (busard Saint-Martin, engoulevent d'Europe), milieux désormais relictuels, aux milieux agricoles bocagers (alouette lulu, pie-grièche écorcheur) et même aux milieux aquatiques (martin-pêcheur d'Europe). Les habitats fréquentés par l'ensemble de ces oiseaux composent un site également remarquable sur le plan paysager, connu et apprécié des auvergnats et des limousins.

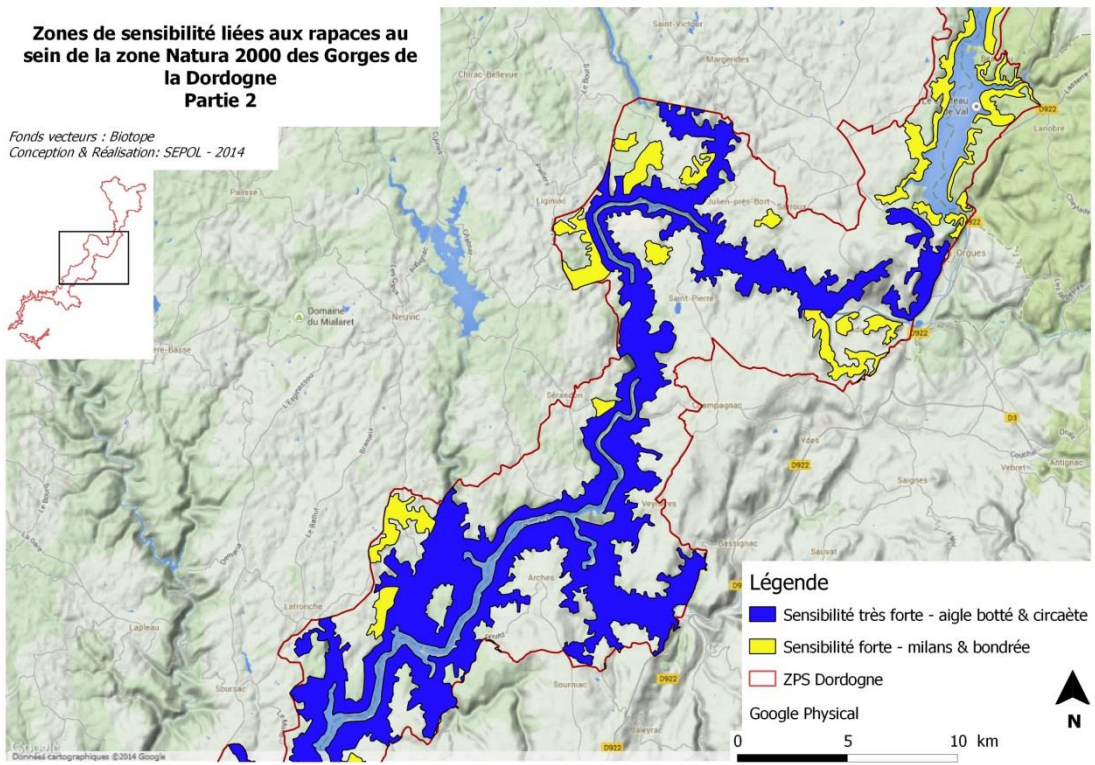
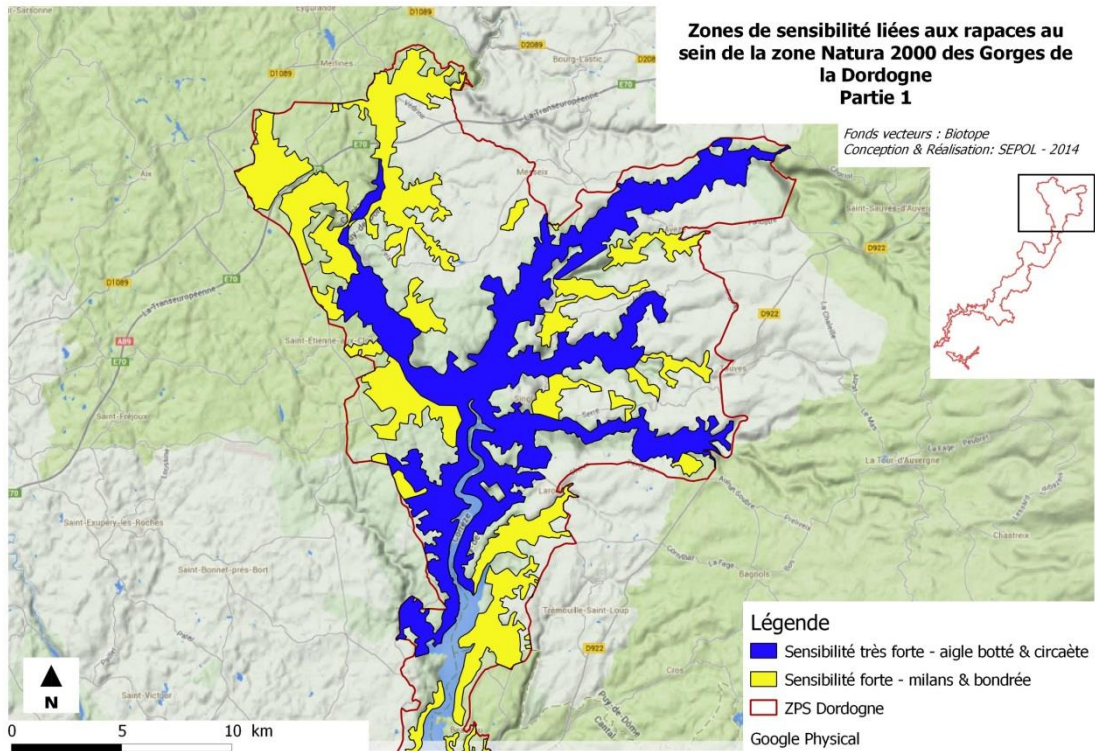
### 4- LES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DU SITE

\* espèces prioritaire

Nom	Nom latin	Code Natura 2000	Estimation quantitative sur le site	Menaces principales sur le site
Cigogne noire	<i>Ciconia ciconia</i>	A379	1 couple suspecté	Dérangement au nid par travaux forestiers ou fréquentation. Electrocutation, collision réseau électrique.
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	A072	>20 couples	Intensification agricole, exploitation forestière.
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	A073	>50 couples	Dégradation des zones humides, empoisonnements par usage des rodenticides, braconnage.
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	A074	10 à 21 couples	Empoisonnements par rodenticides ou autres, braconnage, travaux forestiers, intensification agricole.
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	A080	6 à 8 couples	Dérangement au nid par travaux forestiers ou fréquentation. Intensification agricole.
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	A082	1 à 4 couples	Dégradation des habitats favorables de landes par intensification ou déprise agricole.
Aigle botté	<i>Aquila pennata</i>	A092	12 à 16 couples	Dérangement au nid par travaux forestiers ou fréquentation. Intensification agricole.
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	A103	9 à 10 couples	Dérangement par fréquentation humaine (escalade), empoisonnements (pollution), désairage (trafic).
Grand-duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>	A215	7 à 12 couples	Dérangement par fréquentation humaine (escalade), braconnage, collision ou électrocution réseau électrique.
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	A224	>50 couples	Dégradation des habitats favorables de landes par intensification ou déprise agricole.
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	A229	inconnu	Pollution des eaux. Artificialisation des berges.
Pic cendré	<i>Picus canus</i>	A234	Reprod. suspectée	Exploitation forestière : coupes à blanc, disparition des arbres âgés, dérangement.
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	A236	>40 couples	
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	A238	Effectif inconnu	
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	A246	>100 couples	Intensification voire déprise agricole, déclin des insectes par usage des phytosanitaires.
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	A338	>500 couples	



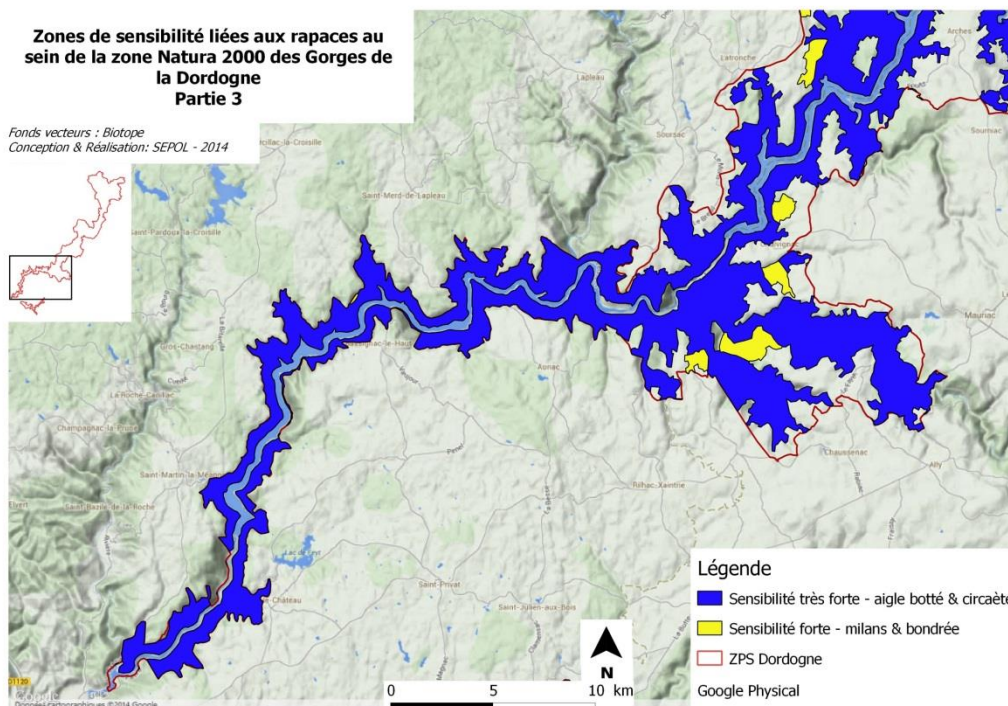
## 6- CARTOGRAPHIE AVEC LES ZONES A ENJEUX A INTEGRER





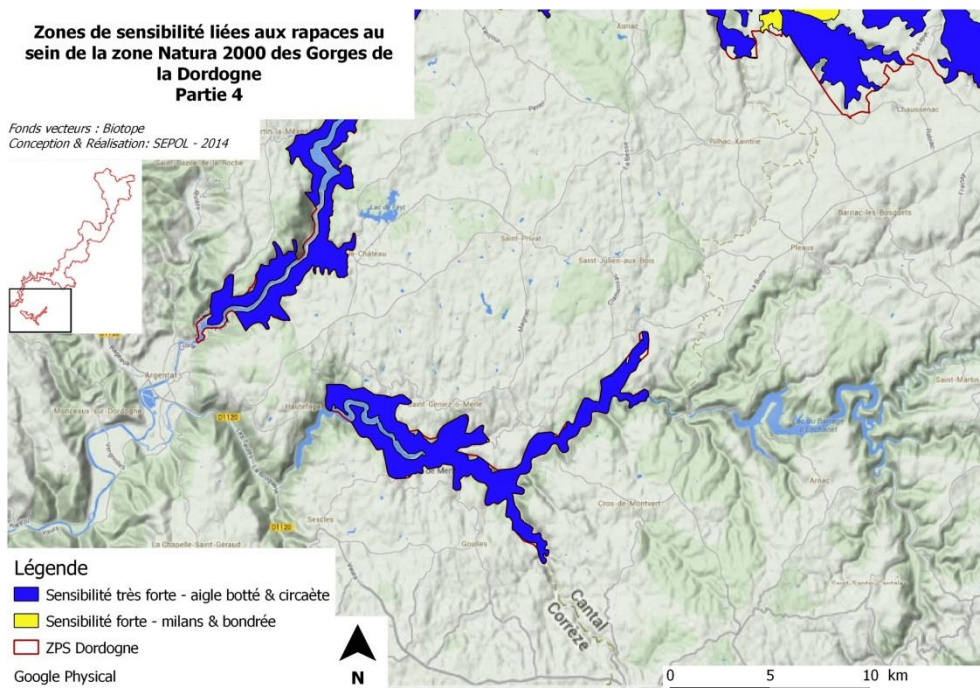
**Zones de sensibilité liées aux rapaces au sein de la zone Natura 2000 des Gorges de la Dordogne Partie 3**

Fonds vecteurs : Biotopie  
Conception & Réalisation: SEPOL - 2014



**Zones de sensibilité liées aux rapaces au sein de la zone Natura 2000 des Gorges de la Dordogne Partie 4**

Fonds vecteurs : Biotopie  
Conception & Réalisation: SEPOL - 2014



*Périodes et distances de sensibilité autour du nid des espèces très sensibles au dérangement*

Espèce	Début de la reproduction	Fin de la reproduction	Distance minimale à respecter autour du nid
Cigogne noire	1 <sup>er</sup> mars	1 <sup>er</sup> septembre	300 mètres
Bondrée apivore	1 <sup>er</sup> mai	1 <sup>er</sup> septembre	150 mètres
Milan noir	15 mars	15 juillet	150 mètres
Milan royal	15 février	15 juillet	150 mètres
Circaète Jean-le-Blanc	15 mars	1 <sup>er</sup> septembre	250 mètres
Aigle botté	1 <sup>er</sup> avril	15 août	250 mètres
Faucon pèlerin	1 <sup>er</sup> février	20 juin	200 mètres
Grand-duc d'Europe	1 <sup>er</sup> décembre	1 <sup>er</sup> août	200 mètres

## 7- LES OBJECTIFS DE CONSERVATION DU SITE

Objectifs	Espèces concernés en indiquant le niveau de priorité <b>Maximal</b> – Elevé – Modéré – Faible	Types de mesures proposées
1 - Intégrer les besoins écologiques de l'avifaune d'intérêt communautaire dans l'activité sylvicole	<p><b>Maintien des populations d'Aigle botté</b></p> <p><b>Maintien ou restauration des populations de Milan royal</b></p> <p><b>Maintien des populations de Circaète Jean-le-Blanc</b></p> <p><b>Maintien des potentialités d'accueil de Cigogne noire</b></p> <p>Maintien des potentialités d'accueil de Pic cendré</p> <p>Maintien des populations de Pic mar</p> <p>Maintien des populations de Pic noir</p> <p>Maintien des populations de Bondrée apivore</p> <p>Maintien des populations de Milan noir</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inventorier les couples de rapaces de l'Annexe 1 de la Directive Oiseaux sur les parcelles engagées dans la Charte Natura 2000</li> <li>- Etude sur les zones à enjeux</li> <li>- Accompagner les structures compétentes dans l'acquisition de terrain à forte valeur patrimoniale à des fins de conservation</li> <li>- Mise en œuvre et suivi des contrats forestiers</li> <li>- Mise en place d'outils réglementaires de protection des espaces naturels</li> </ul>
2 - Accompagner et valoriser une agriculture respectueuse de l'environnement	<p><b>Maintien des populations d'Aigle botté</b></p> <p><b>Maintien ou restauration des populations de Milan royal</b></p> <p><b>Maintien des populations de Circaète Jean-le-Blanc</b></p> <p><b>Maintien des potentialités d'accueil de Cigogne noire</b></p> <p>Restauration des populations de Busard Saint-Martin</p> <p>Maintien des populations de Faucon pèlerin</p> <p>Maintien des populations de Grand-duc d'Europe</p> <p>Maintien ou restauration des populations d'Engoulevent d'Europe</p> <p>Maintien des populations de Bondrée apivore</p> <p>Maintien des populations de Milan noir</p> <p>Maintien des populations d'Alouette lulu</p> <p>Maintien des populations de Pie-grièche écorcheur</p> <p>Maintien des potentialités d'accueil de Martin-pêcheur d'Europe</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire contractualiser les MAET</li> <li>- Favoriser une lutte du Campagnol terrestre respectueuse de l'avifaune par un projet pilote sur une commune du site (entre autres piégeage)</li> <li>- Mise en place d'une placette d'équarrissage naturel pour le Milan royal</li> </ul>
3 - Maintenir et restaurer des zones de landes par un retour de certaines activités humaines	<p><b>Maintien des populations d'Aigle botté</b></p> <p><b>Maintien des populations de Circaète Jean-le-Blanc</b></p> <p>Restauration des populations de Busard Saint-Martin</p> <p>Maintien ou restauration des populations d'Engoulevent d'Europe</p> <p>Maintien des populations d'Alouette lulu</p> <p>Maintien des populations de Pie-grièche écorcheur</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire contractualiser les MAET</li> <li>- Accompagner les structures compétentes dans l'acquisition de terrain à forte valeur patrimoniale à des fins de conservation</li> </ul>

<p>4 - Intégrer les besoins écologiques de l'avifaune d'intérêt communautaire dans l'aménagement du territoire</p>	<p><b>Maintien des populations d'Aigle botté</b>  <b>Maintien ou restauration des populations de Milan royal</b>  <b>Maintien des populations de Circaète Jean-le-Blanc</b>  <b>Maintien des potentialités d'accueil de Cigogne noire</b>  <u>Restauration des populations de Busard Saint-Martin</u>  <u>Maintien des populations de Faucon pèlerin</u>  <u>Maintien des populations de Grand-duc d'Europe</u>  <u>Maintien des potentialités d'accueil de Pic cendré</u>  <u>Maintien des populations de Pic mar</u>  <u>Maintien des populations de Pic noir</u>  Maintien ou restauration des populations d'Engoulevent d'Europe  Maintien des populations de Bondrée apivore  Maintien des populations de Milan noir  Maintien des populations d'Alouette lulu  Maintien des populations de Pie-grièche écorcheur  Maintien des potentialités d'accueil de Martin-pêcheur d'Europe</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Impact des installations électriques : étude et partenariat RTE / ERDF</li> <li>- Impact des produits antiparasitaires : étude de différentes méthodes de prophylaxie et impacts sur l'entomofaune et ses prédateurs</li> <li>- Accompagner les communes et les clubs dans la mise en place de zonages pour la pratique des sports motorisés</li> <li>- Encourager les communes à s'engager en faveur de l'environnement</li> <li>- Encourager la mise en place des Refuges LPO dans les zones non éligibles à la Charte Natura 2000</li> <li>- Développer des partenariats</li> <li>- Participation aux réunions de politiques territoriales</li> <li>- Assistance technique aux services de l'état pour les évaluations d'incidences sur les sites Natura 2000</li> </ul>
<p>A - Porter à connaissance les informations du site Natura 2000 aux usagers</p>	<p>Objectif transversal applicable à toutes les espèces</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'outils de communication : plaquette et exposition</li> <li>- Créer et animer un site Internet</li> <li>- Développer des partenariats</li> <li>- Réaliser un guide des bonnes pratiques à destination des usagers</li> <li>- Participer aux réunions de vulgarisation et formations existantes</li> <li>- Intégrer de l'information sur le site Natura 2000 dans les activités de randonnée</li> </ul>
<p>B - Valoriser le patrimoine naturel souvent méconnu et porter à connaissance les pratiques respectueuses de ce patrimoine</p>	<p>Objectif transversal applicable à toutes les espèces</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Encourager les communes à s'engager en faveur de l'environnement</li> <li>- Mise en place d'outils de communication : plaquette et exposition</li> <li>- Créer et animer un site Internet</li> <li>- Développer des partenariats</li> <li>- Réaliser un guide des bonnes pratiques à destination des usagers</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participer aux réunions de vulgarisation et formations existantes</li> <li>- Intégrer de l'information sur le site Natura 2000 dans les activités de randonnée</li> <li>- Reportage télévisé</li> </ul>
C - Améliorer les connaissances du site	Objectif transversal applicable à toutes les espèces	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inventorier les couples de rapaces de l'annexe 1 de la Directive Oiseaux sur les parcelles engagées dans la Charte Natura 2000</li> <li>- Intégrer les connaissances apportées par les programmes de conservation d'espèces emblématiques</li> </ul>
D - Suivre, évaluer le déroulement du Docob	Objectif transversal applicable à toutes les espèces	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivre les zones et espèces à enjeux</li> <li>- Suivre et évaluer la mise en œuvre des actions du Docob</li> <li>- Intégrer les connaissances apportées par les programmes de conservation d'espèces emblématiques</li> </ul>
E - Veiller à une bonne conduite des actions du Docob	Objectif transversal applicable à toutes les espèces	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Animation du Docob</li> <li>- Faire signer la Charte Natura 2000</li> <li>- Faire signer les contrats Natura 2000</li> <li>- Mise en œuvre et suivi des contrats forestiers</li> <li>- Mise en œuvre et suivi des contrats non productifs</li> <li>- Inventorier les couples de rapaces de l'annexe 1 de la Directive Oiseaux sur les parcelles engagées dans la Charte Natura 2000</li> <li>- Etude sur les zones à enjeux</li> </ul>

## - POUR EN SAVOIR PLUS

Site internet dédié au site Natura 2000 : <http://gorgesdeladordogne.n2000.fr>

Opérateur local :

En Corrèze		<b>Contacts :</b> Anthony Virondeau <a href="mailto:anthony.virondeau@sepol.asso.fr">anthony.virondeau@sepol.asso.fr</a> Mathieu André <a href="mailto:mathieu.andre@sepol.asso.fr">mathieu.andre@sepol.asso.fr</a> 05 55 32 20 23
En Cantal et Puy-de-Dôme	 <b>AGIR pour la BIODIVERSITÉ</b> AUVERGNE	<b>Contact :</b> Sabine Boursange <a href="mailto:sabine.boursange@lpo.fr">sabine.boursange@lpo.fr</a> 07 77 82 88 26

Direction départementale des territoires :

<b>DDT Corrèze</b> (administration coordinatrice)	Lien vers les pages dédiées à Natura 2000 : <a href="http://www.correze.gouv.fr/Politiques-publiques/Nature-et-environnement/L-evaluation-des-incidences-sur-les-sites-Natura-2000">http://www.correze.gouv.fr/Politiques-publiques/Nature-et-environnement/L-evaluation-des-incidences-sur-les-sites-Natura-2000</a>	<b>Contact :</b> Ghislaine Nigen <a href="mailto:ghislaine.nigen@correze.gouv.fr">ghislaine.nigen@correze.gouv.fr</a>
<b>DDT Cantal</b>	Lien vers les pages dédiées à Natura 2000 : <a href="http://www.cantal.gouv.fr/le-reseau-natura-2000-r695.html">http://www.cantal.gouv.fr/le-reseau-natura-2000-r695.html</a>	<b>Contact :</b> Béatrice Joubert <a href="mailto:beatrice.joubert@cantal.gouv.fr">beatrice.joubert@cantal.gouv.fr</a> 04 63 27 66 21
<b>DDT Puy-de-Dôme</b>	Lien vers les pages dédiées à Natura 2000 : <a href="http://www.puy-de-dome.gouv.fr/le-reseau-europeen-natura-2000-r861.html">http://www.puy-de-dome.gouv.fr/le-reseau-europeen-natura-2000-r861.html</a>	Julien Chambonnière <a href="mailto:julien.chambonniere@puy-de-dome.gouv.fr">julien.chambonniere@puy-de-dome.gouv.fr</a> 04 73 42 16 41

Direction régional de l'environnement de l'alimentation et du logement

<b>DREAL Limousin</b>	Lien vers les pages dédiées à Natura 2000 : <a href="http://www.limousin.developpement-durable.gouv.fr/reseau-natura-2000-r129.html">http://www.limousin.developpement-durable.gouv.fr/reseau-natura-2000-r129.html</a>	<b>Contact :</b> Thierry Fourgeaud <a href="mailto:thierry.fourgeaud@developpement-durable.gouv.fr">thierry.fourgeaud@developpement-durable.gouv.fr</a> 05 55 12 96 11
<b>DREAL Auvergne</b>	Lien vers les pages dédiées à Natura 2000 : <a href="http://www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr/natura-2000-r316.html">http://www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr/natura-2000-r316.html</a>	<b>Contact :</b> Sylvain Marsy <a href="mailto:Sylvain.MARSY@developpement-durable.gouv.fr">Sylvain.MARSY@developpement-durable.gouv.fr</a> 04 73 17 37 35